

Appel de dossiers Expositions 2024 de la Maison des gouverneurs

Expositions à la Maison des gouverneurs

Dans le cadre de sa programmation 2024, la Ville de Sorel-Tracy invite les artistes amateurs et professionnels de tous les styles et de toutes les disciplines à soumettre leur dossier pour un projet d'exposition à la Maison des gouverneurs. Cinq expositions par année sont présentées à l'intérieur. Il est possible de faire une visite virtuelle des trois salles d'exposition en vous rendant au : <http://www.parmo.ca/panoramas.php/mgst>

Construite en 1781, la Maison des gouverneurs accueille les artistes depuis 2012 dans un lieu riche en histoire et en patrimoine. Dans ce lieu de diffusion, où l'accessibilité et la démocratisation de la culture sont importantes, différentes activités culturelles sont offertes aux citoyens telles que des expositions, des spectacles, des ateliers, etc.

Modalités d'exposition

- Les périodes d'expositions sont d'environ deux mois;
- Un cachet de 1 500 \$ sera versé à l'artiste sélectionné;
- L'artiste sera impliqué dans la tenue d'activités de médiation culturelle telle que des ateliers avec des groupes scolaires. La médiatrice culturelle de la Maison des gouverneurs travaille de concert avec l'artiste exposant pour créer, préparer et réaliser sa visite-atelier. Tout artiste qui accepte de s'impliquer dans un atelier de médiation culturelle sera accompagné du début à la fin de son expérience. Le montant de l'allocation pour une journée complète de deux ateliers est de 450\$;
- La promotion et la diffusion de l'exposition sont assurées par la Ville de Sorel-Tracy selon son programme habituel de promotion;
- L'artiste doit être présent au vernissage. La Ville assume l'entièreté des frais reliés au vernissage;
- L'artiste peut vendre ses œuvres. Dans ce cas, la Ville de Sorel-Tracy ne retient aucune commission;
- L'artiste doit assurer lui-même le transport de ses œuvres et procéder à l'installation de celles-ci. Au besoin, la Ville peut fournir une aide à l'accrochage et au transport d'œuvres de grand format;
- L'artiste doit défrayer les frais d'assurance pour ses œuvres;
- L'artiste devra fournir le matériel nécessaire pour faire la promotion de l'exposition (photos en bonne résolution et texte descriptif d'environ 50 mots).

Composition du dossier

Pour transmettre un dossier, celui-ci doit inclure les éléments suivants :

- Curriculum vitae (nom de l'artiste, coordonnées, statut de l'artiste, expérience artistique, médium(s) utilisé(s));
- Résumé de la démarche artistique;
- Description du projet;
- Cinq à dix photos de qualité en lien avec le projet d'exposition;
- * Facultatif : proposition d'un atelier de médiation culturelle.

Le comité de sélection est composé de représentants du milieu artistique et du milieu scolaire, de la régisseuse au développement culturel du Service des loisirs, de la médiatrice culturelle de la Maison des gouverneurs et d'un représentant de l'Office du tourisme de la région de Sorel-Tracy.

Les critères de sélection sont la qualité et l'originalité des œuvres, la démarche artistique et la diversité des propositions au sein de la programmation culturelle.

Envoi du dossier

Les projets d'exposition devront être soumis au comité de sélection, **au plus tard le 22 octobre**, par courriel.

Courriel : loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca

Poste : 3015, place des Loisirs, C.P. 368, Sorel-Tracy, Québec, J3P 7K1

Seuls les dossiers complets sous format numérique seront évalués. Aucun dossier papier ne sera accepté.

Veillez noter que les dossiers ne seront pas retournés aux artistes.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service des loisirs au 450 780-5600, poste 4400.